

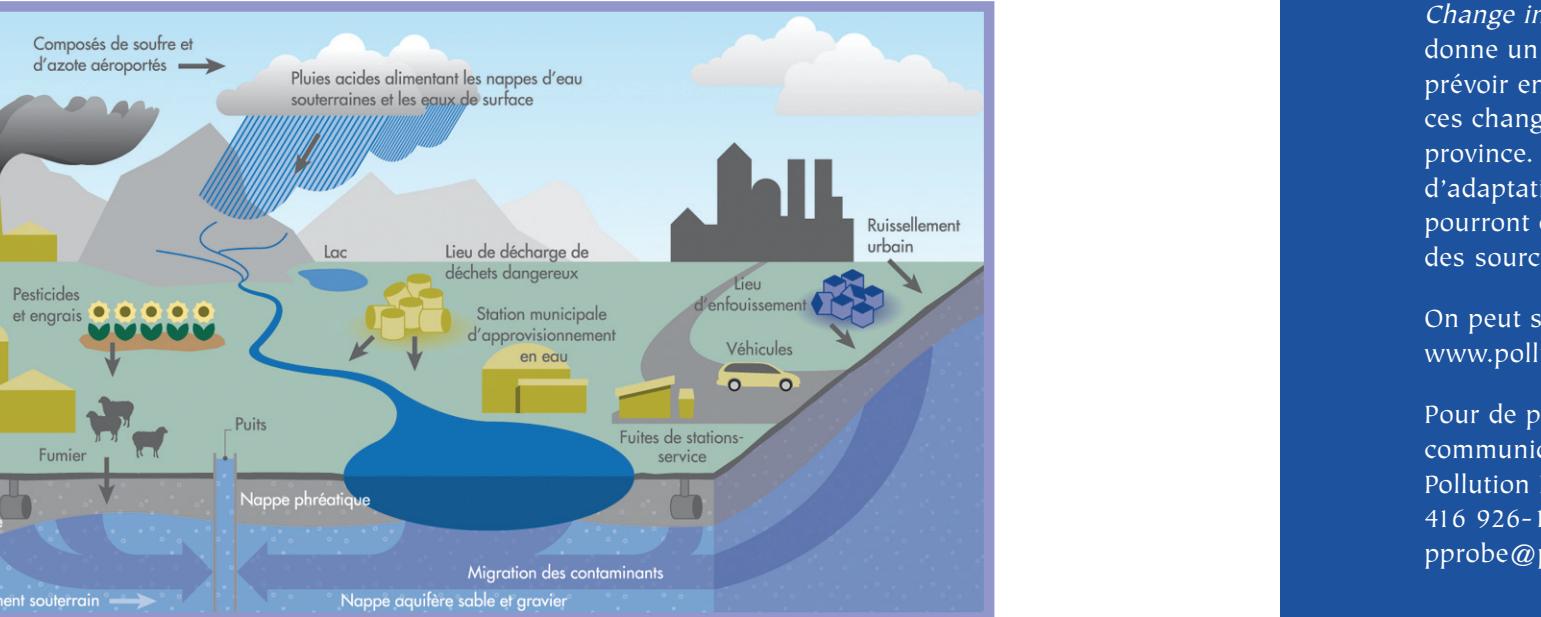
Qu'est-ce que la protection des sources ?

Selon l'endroit où l'on vit au Canada, « l'eau de source » provient d'un approvisionnement en eau souterrain ou de surface. Les eaux souterraines sont les eaux qui se trouvent dans le sol, dans des fissures de la roche souterraine ou dans des aquifères. Les deux tiers de toute l'eau douce au monde se trouvent dans le sol, ce qui fait des eaux souterraines une des ressources les plus précieuses de la planète. Les eaux de surface ou superficielles sont les eaux qui se trouvent dans les océans, les lacs, les rivières, les ruisseaux et les étangs. Pour la majorité des Canadiens, l'eau potable provient de sources d'eau superficielles. En Ontario, environ 80 % des résidents tirent leur eau potable de sources superficielles et 20 % de sources souterraines.

Les deux types de sources d'alimentation en eau — les eaux souterraines et les eaux de surface — sont interdépendants, l'un influant sur l'autre. Si une source d'alimentation en eau devient contaminée, il y a de bonnes chances que cette contamination aboutisse dans l'autre type de source.

La protection des sources est une affaire de sauvegarde des sources d'eau potable actuelles et futures — soit les lacs, les rivières et les nappes souterraines de l'Ontario — pour empêcher qu'elles ne deviennent contaminées ou qu'elles ne se tarissent.

Quelques activités humaines influant sur les sources d'alimentation en eau



Source : www.groundwater.org/gi/sourcesofgwcontam.html

Publications de Pollution Probe sur la protection des sources

Pour en savoir plus sur la protection des sources, consultez les documents publiés en anglais par Pollution Probe sur le sujet : *The Source Water Protection Primer* et *Mainstreaming Climate Change in Drinking Water Source Protection*.

Le premier document (*The Source Water Protection Primer*) décrit l'importance de bien comprendre le cycle de l'eau et la corrélation entre les rejets polluants dans les cours d'eau et la contamination des sources. Il identifie les types de contaminants et les menaces spécifiques pour l'eau de source, y compris les sources de contamination ponctuelles et non ponctuelles (effluents municipaux, ruissellement urbain, etc.).

Le deuxième document (*Mainstreaming Climate Change in Drinking Water Source Protection*) donne un aperçu des changements climatiques à prévoir en Ontario et des effets que pourront avoir ces changements sur les ressources en eau de la province. Ce rapport recommande des mesures d'adaptation au changement climatique qui pourront être incorporées aux plans de protection des sources.

On peut se procurer ces documents à l'adresse www.pollutionprobe.org/Publications/Water.htm.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Pollution Probe
416 926-1907
pprobe@pollutionprobe.org

Daté de février 2007. Source des photos de la couverture avant : photo de gauche, www.gov.ns.ca, photo du centre et de droite, Great Lakes Image Collection, US EPA Great Lakes National Program Office, www.epa.gov/glupo/image.

Pour de plus amples renseignements sur la Loi sur l'eau saine et la protection des sources

Pour plus de détails sur la Loi sur l'eau saine et la marche à suivre pour participer au processus de lois provinciales comme la Loi sur la salubrité de l'eau potable et la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario réglementent les étapes que comporte une approche à barrières multiples, dont le traitement efficace de l'eau, l'analyse adéquate de l'eau, une surveillance rigoureuse, la formation des exploitants, les prélèvements d'eau et la prévention de la pollution industrielle. La nouvelle Loi sur l'eau saine, qui est axée sur la prévention, complète l'approche à barrières multiples de la protection de l'eau potable « de la source au robinet ».

Introduction

L'eau est notre ressource naturelle la plus précieuse. En Ontario, notre mode de vie est important dans la protection de la santé de la population, des écosystèmes et des économies. Les lois provinciales comme la Loi sur la salubrité de l'eau potable et la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario réglementent les étapes que comporte une approche à barrières multiples, dont le traitement efficace de l'eau, l'analyse adéquate de l'eau, une surveillance rigoureuse, la formation des exploitants, les prélèvements d'eau et la prévention de la pollution industrielle. La nouvelle Loi sur l'eau saine, qui est axée sur la prévention, complète l'approche à barrières multiples de la protection de l'eau potable « de la source au robinet ».

Étapes choisies de l'approche à barrières multiples de l'Ontario pour assurer la salubrité de l'eau potable

Pour une eau saine

Petit guide de la protection des sources

Par le passé, nous avons surtout misé sur le traitement de l'eau pour obtenir une eau saine. Nous avons ainsi acquis énormément d'expertise dans le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine. Pourtant, devant la montée du coût de traitement de l'eau et des travaux d'infrastructure, et la survenue de regrettables cas de contamination de l'eau potable, nous reconnaissons maintenant qu'il est possible d'en faire bien davantage pour protéger les sources d'alimentation en eau potable grâce à une approche à barrières multiples. En adoptant une approche de prévention, nous pouvons protéger les sources avant qu'elles ne soient contaminées.



Protéger l'eau potable à la source est une des premières composantes d'une approche à barrières multiples. Cette composante joue un rôle important dans la protection de la santé de la population, des écosystèmes et des économies. Les lois provinciales comme la Loi sur la salubrité de l'eau potable et la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario réglementent les étapes que comporte une approche à barrières multiples, dont le traitement efficace de l'eau, l'analyse adéquate de l'eau, une surveillance rigoureuse, la formation des exploitants, les prélèvements d'eau et la prévention de la pollution industrielle. La nouvelle Loi sur l'eau saine, qui est axée sur la prévention, complète l'approche à barrières multiples de la protection de l'eau potable « de la source au robinet ».

Ministère de l'Environnement
www.ontario.ca/eausaine
416 325-4000 ou 1 800 565-4923

Ministères des Richesses naturelles

www.mnr.gov.on.ca

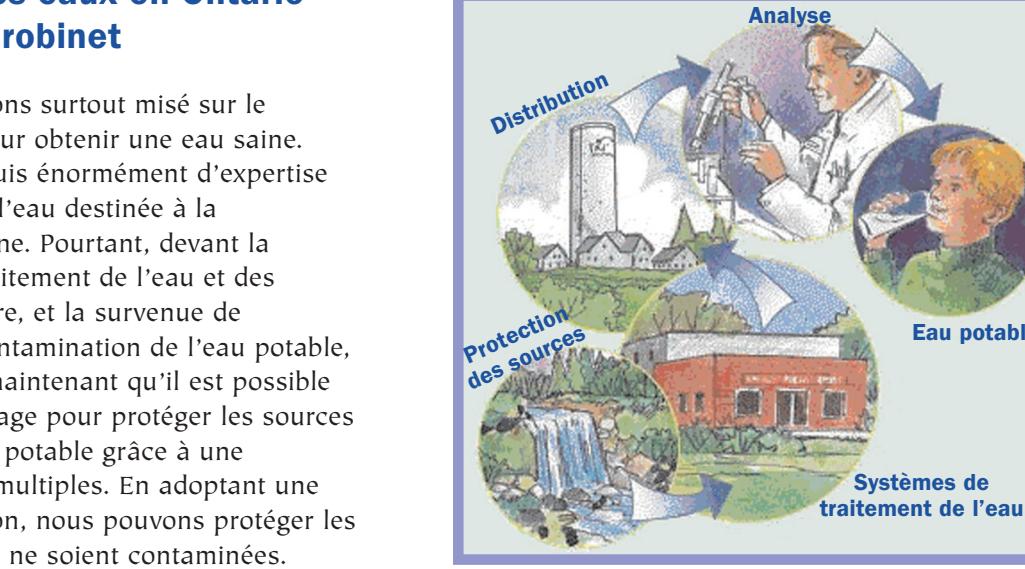
Conservation Ontario

www.conservation-ontario.on.ca

905 895-0716

La protection des eaux en Ontario — de la source au robinet

Par le passé, nous avons surtout misé sur le traitement de l'eau pour obtenir une eau saine. Nous avons ainsi acquis énormément d'expertise dans le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine. Pourtant, devant la montée du coût de traitement de l'eau et des travaux d'infrastructure, et la survenue de regrettables cas de contamination de l'eau potable, nous reconnaissons maintenant qu'il est possible d'en faire bien davantage pour protéger les sources d'alimentation en eau potable grâce à une approche à barrières multiples. En adoptant une approche de prévention, nous pouvons protéger les sources avant qu'elles ne soient contaminées.

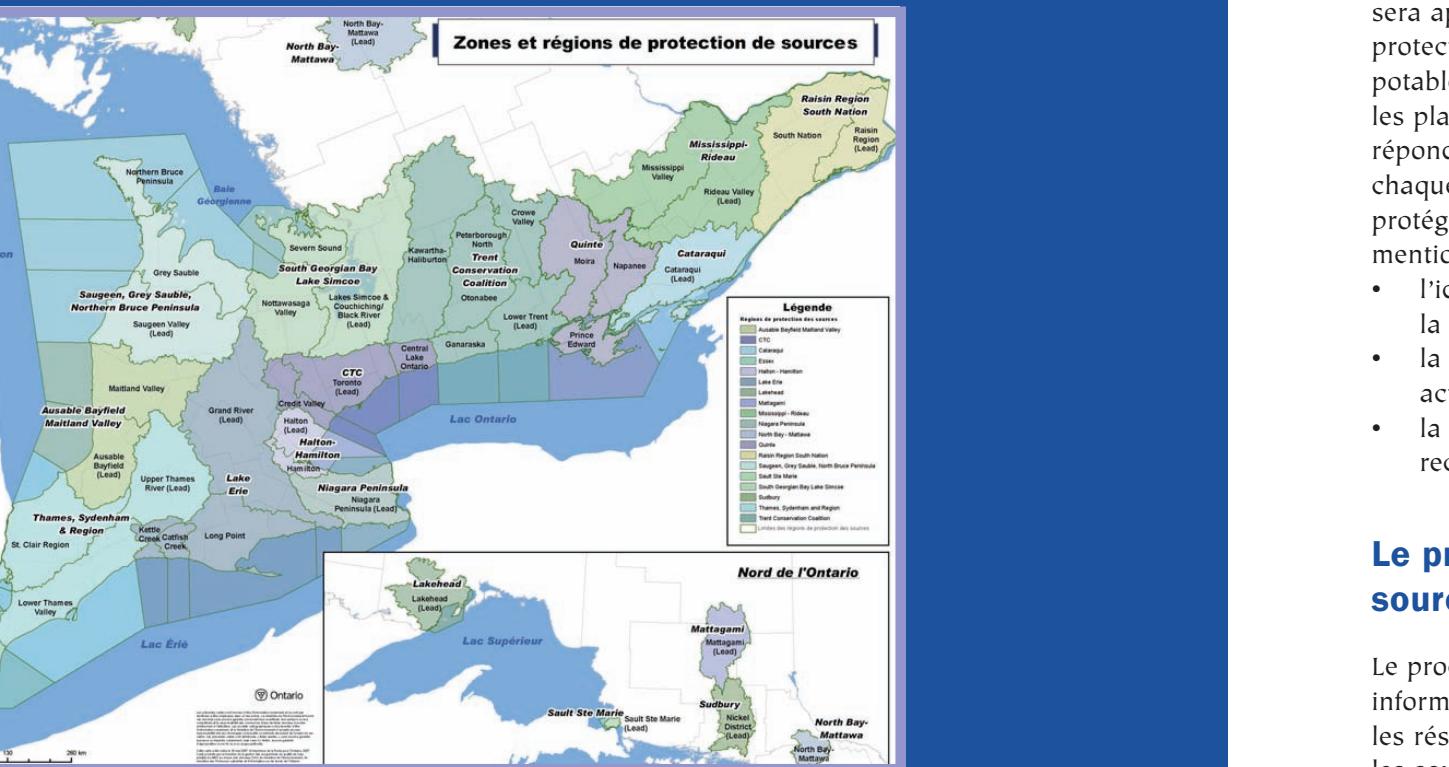


Source : Conservation Ontario, 2006.

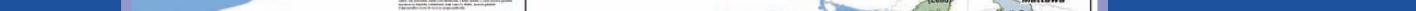
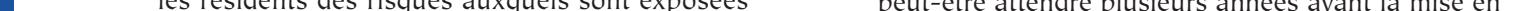
Loi sur l'eau saine adopte une approche axée sur les bassins versants

donné que l'eau traverse souvent les limites de la juridiction et territoriales, la *Loi sur l'eau saine* établit un cadre de planification de la protection des sources fondé sur les bassins versants. Un bassin versant est un territoire qui draine les eaux de surface (eau, sédiments, éléments nutritifs et polluants dominants y compris) vers un plan d'eau commun. Ce plan d'eau peut être un lac, une rivière, un cours d'eau, un fleuve ou un estuaire. Les bassins versants englobent tous les éléments hydrographiques et tous les autres tributaires de l'eau, dont les terres agricoles, les forêts, les exploitations agricoles, les

et régions de protection des sources en Ontario



A map of the Lakehead region in Ontario, Canada. The map shows the Great Lakes, specifically Lake Superior and Lake Huron, with the Lakehead area highlighted in green. Key locations labeled include the St. Clair Region, Lower Thames Valley, Creek, Catfish Creek, Long Point, and the Nord de l'Ontario. An inset map in the bottom right corner provides a detailed view of the Lakehead area, showing the Lakehead community and Lakehead (Lead) area.

 Le processus de protection des sources aidera à informer les gouvernements, les autorités locales et les résidents des risques auxquels sont exposées les sources d'alimentation en eau. Cette
 de référence, le rapport d'évaluation et le plan de protection des sources. Dans certains cas, il faudra peut-être attendre plusieurs années avant la mise en œuvre intégrale du plan de protection des sources.

permettra la prise de décisions
lativement aux activités qui peuvent

**Documents re
des sources**

mes vulnérables qui entourent une
mention en eau potable.

Tant que les municipalités, les offices de
la nature, les propriétaires fonciers et
du public se mettent au courant et
à l'élaboration et à la mise en œuvre de
ables, raisonnables et rentables, qui
de façon efficace aux menaces pour
e.

Le cadre de référence
mesures qui doivent
mettre en œuvre une
sources. Il décrit les
municipalités, des
sources, des comités
d'autres intervenants
des sources qui peuvent
c'est l'office de protection

processus de planification de la l'approuver.
des sources

- Le rapport d'évaluation préparé à l'échelle protection des sources risques qui doivent être protégées des sources vulnérables, y compris les souterraines et superficielles, les zones de réapparition des aquifères régionaux et la contamination. L'eau présente à la surface souterraine, comme la quantité d'eau présente où il y a, ou pourraient

s principes fondamentaux de la *Loi sur les plans de protection des sources élaborés et mis en œuvre à l'échelle comités locaux de protection des eaux* sont donc chargés de préparer les cadres de base, le rapport d'évaluation et le plan de protection des sources. Dans certains cas, il faudra attendre plusieurs années avant la mise en place finale du plan de protection des sources.

Le plan de protection des sources

politiques de réduction des risques pour l'eau. Il est temps de prendre les mesures. Un calendrier de mise en œuvre des progrès sera établi. Des travaux déjà en cours renforceront les performances et contribueront à la protection de la qualité de l'eau dans les rivières et les lacs.

La protection de planification des sources

ation du rapport d'sources du publ r au pro bilités de pro

du bas

- de l'élab
évaluat
Le pub
groupe
ur abord
ation e

es sou
de prote
des rep
baux. L'
ettra su
et prête
ration d'
évaluat

déjà res

de la pluie sur rôle des sciences. Les musées en œuvre pour protéger

La santé de nos familles, des écosystèmes et de notre économie dépend de la protection de l'environnement.

La santé de nos familles, des écosystèmes et de l'économie dépend de notre accès à une eau propre et saine. La protection et la conservation de l'eau sont des responsabilités partagées; chacun de nous doit faire sa part pour assurer la salubrité de l'eau.

Protection de l'eau	Conservation de l'eau
<p>Les drains ne sont pas des poubelles. N'y mettez pas des restes de peinture, de produits nettoyants, de pesticides et de médicaments. Allez plutôt porter ceux-ci à votre centre communautaire de collecte des déchets domestiques dangereux.</p>	<p>Installez des pommes de douche à débit réduit, des robinets munis de brise-jets aérateurs et des toilettes à débit d'eau restreint.</p>
<p>Utilisez des produits nettoyants et des détersifs non toxiques, et du savon, du shampooing et des produits d'hygiène personnelle doux pour l'environnement.</p>	<p>Décelez les fuites d'eau dans la tuyauterie et les robinets de la maison, et réparez-les pour éviter les pertes d'eau.</p>
<p>Si vous avez un puits privé, c'est à vous de le protéger et d'en assurer l'entretien. Les puits doivent faire l'objet d'échantillonnages et d'analyses périodiques pour vérifier que l'eau est bonne à boire.</p>	<p>Ne tondez pas votre pelouse trop courte et ne l'arrosez que le soir, et seulement quand c'est vraiment nécessaire.</p>
<p>Faites laver votre voiture dans un lave-auto conçu pour empêcher les polluants de s'écouler dans les égouts pluviaux. Évitez de déverser de l'huile ou du carburant au sol quand vous remplissez le réservoir de votre voiture, de votre bateau, de votre tracteur ou de votre tondeuse à gazon.</p>	<p>Installez des électroménagers (laveuse, lave-vaisselle, etc.) économiseurs d'eau. Si vous ne pouvez les remplacer, assurez-vous de les faire fonctionner uniquement quand ils sont pleins.</p>
<p>Veillez au bon entretien de votre fosse septique et faites-la vider régulièrement.</p>	<p>Au chalet, préservez l'état naturel des rives.</p>
<p>Entretenez votre pelouse et votre potager de façon écologique. Adoptez les principes du « xéropaysagisme » (aménagement paysager faisant appel aux techniques de conservation de l'eau) pour l'aménagement de votre pelouse et remplacez pesticides et engrais chimiques par des traitements naturels.</p>	<p>Recueillez l'eau de pluie dans une citerne; servez-vous-en pour arroser le potager ou la pelouse. Débranchez de l'égout le tuyau de descente de vos gouttières.</p>